AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1444
FR0000031122-FS0703

28 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2025, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 août 2025, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 14 158 452 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 3,83% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	5 149 573	1,96	5 149 573	1,39
Goldman Sachs Bank Europe SE	8 804 485	3,35	8 804 485	2,38
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	187 204	0,07	187 204	0,05
Goldman Sachs & Co. LLC	10 746	ns	10 746	ns
Goldman Sachs Asset Management L.P.	6 444	ns	6 444	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**14 158 452**	**5,39**	**14 158 452**	**3,83**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 843 145 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 598 145 actions AIR FRANCE-KLM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 595 000 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 3 novembre 2025, à un prix unitaire de 15,50 € ; et,

- 650 000 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 8,60 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 262 769 869 actions représentant 370 048 441 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 100 013 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 8 386 195 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 33 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 septembre 2025 et 5 septembre 2033, à des prix compris entre 1,87 € et 13,93 € ; et,

- 713 818 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 41 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 novembre 2025 et le 6 août 2035.
